Groupe de traitement: 06

Ville de Montréal

☒ **Description** ☐ **Qualification**
d'emploi, de fonction, ou de poste

☒ Manuels ☐ Fonctionnaires ☐ Contremaîtres ☐ Autres _____

Titre	Code	Groupe de traitement
AIDE-MECANICIEN D'ENTRETIEN (Usine de filtration & pompage)	1955	6

NATURE ET CARACTERISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant l'aide nécessaire à un mécanicien d'entretien ou à un mécanicien technicien (usine de filtration et de pompage) dans la réparation, l'entretien, l'installation et la modification de l'équipement mécanique utilisé pour le pompage, la filtration de l'eau ainsi que pour l'épuration et l'évacuation des eaux-vannes et la désinfection de conduites.

Le travail s'accomplit sous surveillance immédiate et selon les directives précises. L'aide est tenu d'exécuter les tâches routinières, accessoires, préparatoires ou secondaires qui font partie de la spécialité de l'employé qu'il assiste, de façon à faciliter, à ce dernier, l'exercice de son métier. Le travail est apprécié et vérifié par le mécanicien.

EXEMPLES DE TACHES ACCOMPLIES

1. Aide à l'entretien, à la réparation et à l'installation de divers équipements mécaniques tels que pompes, valves, vannes, cylindres hydrauliques ou pneumatiques, compresseurs, moteurs, ventilateurs, ozoneurs, chlorateurs, etc., fait le montage et le démontage d'équipements, l'inspection et les ajustements des diverses composantes mécaniques et pneumatiques, la pose des garnitures sur les pompes, limes, meule, perce et ajuste certaines pièces, fabrique des joints d'étanchéité, etc. selon les directives reçues.

2. Aide lors de la réception des cylindres de chlore et au remplacement des cylindres vides sur les balances ainsi qu'au graissage et au changement d'huile des équipements.

3. Opère les brûleurs servant à réchauffer l'eau aux prises d'eau des usines de filtration et surveille le fonctionnement des équipements rotatifs suite à une réparation ou installation.

4. Participe à l'analyse de vibration, au diagnostic de la cause de mal fonctionnement des équipements mécaniques: installe et retient les capteurs aux endroits déterminés.

5. Manie des pièces lourdes à l'aide d'un palan ou d'un chariot élévateur lors du désassemblage et de l'assemblage des composantes d'équipements.

6. S'assure de l'installation des boyaux et des purges d'air sur les conduites lors de la désinfection. Nettoie les chlorateurs, les ozoneurs et les cylindres hydrauliques à l'aide des produits appropriés.

Signature	jour	mois	année	Signature
Emmanuela Fuscaldo	16	06	88	

EXEMPLES DE TACHES ACCOMPLIES (suite)

7. Erige des échafauds lorsqu'il s'agit d'effectuer les travaux en hauteur pour l'entretien de l'équipement mécanique des usines et, au besoin, peinture les composantes des équipements.

8. Seconde le mécanicien lorsqu'il s'agit de manipuler des objets lourds ou de retenir des pièces dans une position déterminée; lui fournit les matériaux et les outils dont il a besoin.

9. Nettoie les endroits où travaille le mécanicien ainsi que l'outillage utilisé et transporte les matériaux requis sur les lieux au travail.

Le 16 mars 1987
Revisé le 15 mars 1988

POUR LA VILLE		POUR LE SYNDICAT
Signature	jour mois année	Signature
Emanuela Fusarini	16 06 88	SD

Ville de Montréal

☐ **Description** ☒ **Qualification**
d'emploi, de fonction, ou de poste

☒ Manuels ☐ Fonctionnaires ☐ Contremaîtres ☐ Autres

Titre	Code	Groupe de traitement
AIDE-MECANICIEN (usine de filtration et de pompage)		

QUALITES REQUISES

Bonne connaissance:

de l'outillage et des matériaux utilisés pour les travaux d'entretien et de réparation de l'équipement mécanique des usines de la division des eaux.

Habiletés:

- à travailler dans des espaces clos;
- à travailler à différentes altitudes;
- à utiliser l'équipement de protection contre les émanations de chlore et d'ozone tels que respirateur autonome, trousse d'urgence pour colmatage de fuite de chlore;
- à participer à certaines opérations ou travaux d'entretien et de réparation mécanique, à l'analyse de vibration et au diagnostic de la cause de mal fonctionnement des équipements mécaniques.

DEGRE MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPERIENCE

Instruction

Détenir un certificat d'études de niveau secondaire, pertinent à la fonction d'une institution reconnue par le Ministère de l'Education.

Expérience

Quelque expérience pertinente à la fonction
ou toute combinaison d'instruction et d'expérience permettant à l'employé d'accomplir la fonction

Posséder une licence valide de chauffeur et avoir subi avec succès les examens de conduite administrés par l'école d'entraînement des chauffeurs de la Ville. Détenir un permis de conduire provincial de classe 41 ou 42.

Le 16 mars 1967
Revisé le 15 mars 1988

POUR LA VILLE				POUR LE SYNDICAT
Signature	jour	mois	année	Signature
Emanuela Fusarini	16	06	88	

Suite au verso ☐

06.20.938-4 (06-83) R